

Traitement à la méthadone et autres médicaments de substitution

Doc	a154011
Date de publication	17/09/2016
Origine	NR
	Médicaments
	Médecin généraliste
Thèmes	Psychiatrie
	Toxicomanie
	Méthadone

Suite à l'avis du 18 juin 2016 concernant le traitement à la méthadone ou autres médicaments de substitution administré aux consommateurs d'opiacés, il a été demandé au Conseil national si ces dispositions s'appliquaient également aux psychiatres.

Avis du conseil national :

Faisant suite à l'avis a153009 du 18 juin 2016 concernant le traitement à la méthadone ou autres médicaments de substitution administré aux consommateurs d'opiacés, il a été demandé au Conseil national si ces dispositions s'appliquaient également aux psychiatres.

Au cours de leur formation et de leur pratique, les psychiatres sont régulièrement confrontés aux problèmes de dépendances. L'expertise ainsi acquise ne les dispense cependant pas de respecter les obligations d'application dans ce domaine, comme reprises dans l'arrêté royal du 19 mars 2004, modifié par l'arrêté royal du 6 octobre 2006, réglementant le traitement de substitution (M.B. 21 novembre 2006).

Par conséquent, l'avis du 18 juin 2016 s'applique aussi intégralement aux psychiatres.